

Concours : « Devenez critique d'art »

Catégorie : Élèves des niveaux secondaire et collégial

Règlements du Concours

Dans le texte le masculin est utilisé pour rendre la lecture plus fluide.

A. Admissibilité

Le concours est ouvert à tous les élèves et à tous les étudiants des niveaux secondaire et collégial du Québec.

B. Inscription

L'inscription est obligatoire.

Le formulaire d'inscription est disponible sur www.ciac.ca/biennaledemontreal2007/concours

Le concours est placé sous la responsabilité de l'enseignant. Celui-ci doit inscrire sa classe ou son groupe. Il aura la responsabilité de sélectionner les trois meilleurs textes de sa classe ou de son groupe et de les faire parvenir au Secrétariat du Concours à la Biennale de Montréal.

Le concours se tient entre septembre 2006 et mars 2007.

Les élèves devront aller voir une des œuvres choisies et écrire un texte personnel sur celle-ci selon les critères du concours. Un "Carnet pédagogique" est disponible sur demande.

Les participants inscrits au concours auront accès à moitié prix aux expositions de la 5e Biennale de Montréal qui se tiendra du 8 mai au 10 juillet 2007. En vertu d'un échange de services avec la Commission Scolaire de Montréal, l'entrée aux expositions de la Biennale sera gratuite pour ses élèves.

Les participants font partie de l'un ou de l'autre des groupes suivants :

1	1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e secondaire	Programme régulier
2	1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e secondaire	Programme d'immersion en français et classe d'accueil
3	4 ^e et 5 ^e secondaire	Programme régulier
4	4 ^e et 5 ^e secondaire	Programme d'immersion en français et classe d'accueil
5	Collégial	Programme régulier
6	Collégial	Programme d'immersion en français et classe d'accueil

C. Œuvres sélectionnées

La Biennale de Montréal 2007 a sélectionné quatre œuvres de la Collection d'art public de la Ville de Montréal, présentés dans autant d'arrondissements. Une description des œuvres est disponible dans le site de la Ville de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca/artpublic , onglet Voir la collection.

Œuvres de la Collection d'art public de la Ville de Montréal :

Artiste : Michel de Broin

Œuvre :



"Révolutions"

Arrondissement Ville-Marie

Parc Maisonneuve-Cartier

Boul. Maisonneuve Est, entre Dorion et Cartier

Station de métro Papineau

Artiste : Michel Goulet

Œuvre :



"Leçons singulières" (volet 1)

Arrondissement Plateau-Mont-Royal

Place Roy

Rues Roy Est et St-André

Artiste : Francine Larivée

Œuvre :



"La Réparation"

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Parc Marcelin-Wilson

Boul. de l'Acadie et boul. Henri-Bourrassa

Artiste : Gilles Mihalcean

Œuvre :



"Monument à la pointe"

Arrondissement Le Sud-Ouest

Rond-Point,

Rues Centre et Atwater

D. Texte et critères d'évaluation

Les participants doivent rédiger, de façon individuelle, un texte critique sur une des œuvres sélectionnées. Le texte doit comporter à la fois des éléments de «description» et d'«appréciation». Le jury tiendra compte de l'originalité du point de vue, de la cohérence du texte et de la qualité de l'écriture. L'enseignant ou toute autre personne ne doit pas corriger ou le réviser le texte de l'élève.

Le texte doit être soumis écrit à l'ordinateur (caractères 12 points dans l'une des polices suivantes : arial, helvetica, verdana, times, times new roman), à double interligne sur papier lettre (215,9mm x 279,4mm - 8 1/2" x 11") et doit répondre aux spécifications suivantes, selon le niveau.

Les textes ne respectant pas le nombre de mots requis seront refusés.

1	1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e secondaire	Programme régulier	de 250 à 350 mots
2	1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e secondaire	Programme d'immersion en français et classe d'accueil	de 200 à 300 mots
3	4 ^e et 5 ^e secondaire	Programme régulier	de 400 à 500 mots
4	4 ^e et 5 ^e secondaire	Programme d'immersion en français et classe d'accueil	de 300 à 400 mots
5	Collégial	Programme régulier	de 500 à 600 mots
6	Collégial	Programme d'immersion en français et classe d'accueil	de 400 à 500 mots

Le CIAC ne retourne pas les textes reçus et peut les utiliser à sa discrétion.

E. Remise des textes

Prolongation jusqu'au 15 juin 2007 :

par courriel à l'adresse suivante : concours@ciac.ca

par la poste à l'adresse postale :

CIAC

C.P. 760, succursale Place du Parc,
Montréal, Québec, H2X 4A6,

le cachet de la poste faisant foi.

Le texte doit être identifié de la façon suivante :

Nom de l'élève :

Niveau : classe ou groupe :

École ou CEGEP :

Oeuvre commentée :

Titre du texte :

Nom du professeur :

F. Jury

Un jury indépendant, composé de personnes du milieu des arts visuels, se réunira en avril 2007 pour évaluer les textes et déterminer les lauréats.

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet de contestation.

Les textes seront numérotés et les renseignements d'identification seront inconnus du jury. Ce dernier se réunira en avril 2007 pour évaluer tous les textes reçus et déterminer les lauréats dans chaque groupe.

G. Remise des prix

Les prix seront décernés aux lauréats de chacun des groupes lors d'une soirée qui aura lieu au début de mai 2007, date à préciser.

Tous les participants, les partenaires, les commanditaires seront invités à la remise des prix. Le détail des prix est disponible auprès du CIAC sur demande et est sujet à changement à mesure que de nouveaux partenaires ou prix s'ajouteront.

Les prix ne sont pas monnayables en argent.

H. Publication des textes

Les textes primés seront publiés dans le journal *Le Devoir*, édition du samedi, et sur le site Internet du CIAC au cours du mois de mai 2007.

I. Divers

Le CIAC se réserve le droit d'opérer tout changement si nécessaire.

Les personnes ayant des liens de parenté avec un employé du CIAC, un membre du conseil d'administration du CIAC ou un membre du jury ne peut participer à ce concours.

La participation au concours suppose l'acceptation de ces règlements. Tout manquement à une règle entraîne l'exclusion du concours. Tout litige quant à la conduite et à l'attribution d'un prix de ce concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.